



Rapport **2025** sur la lutte  
contre le travail forcé et le  
travail des enfants dans les  
chaînes d'approvisionnement

# Rapport 2025 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Ce rapport est publié conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Nos activités

La Corporation Trans Mountain est une société d'État fédérale et une filiale en propriété exclusive de Financière TMP Canada Ltée, laquelle est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada. Nous exerçons nos activités par l'intermédiaire de quatre entités (plus d'informations dans l'encadré). Ce rapport porte sur les activités de la Corporation Trans Mountain et de ces quatre entités.

Nous exploitons le seul réseau pipelinier du Canada transportant des produits pétroliers vers la côte Ouest. Ce réseau pipelinier, qui s'étend de l'Alberta à la Colombie-Britannique au Canada, et à l'État de Washington aux États-Unis, nous permet d'acheminer environ 890 000 barils de produits pétroliers chaque jour. Nous exploitons également une installation de chargement, le Terminal maritime de Westridge, à Burnaby en Colombie-Britannique.

Notre siège social est situé à Calgary, en Alberta, et nous avons des bureaux régionaux le long du tracé du pipeline en Alberta, en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington. Au 31 décembre 2024, Trans Mountain employait 711 salariés à temps plein et 534 entrepreneurs dans l'ensemble de ses entités.

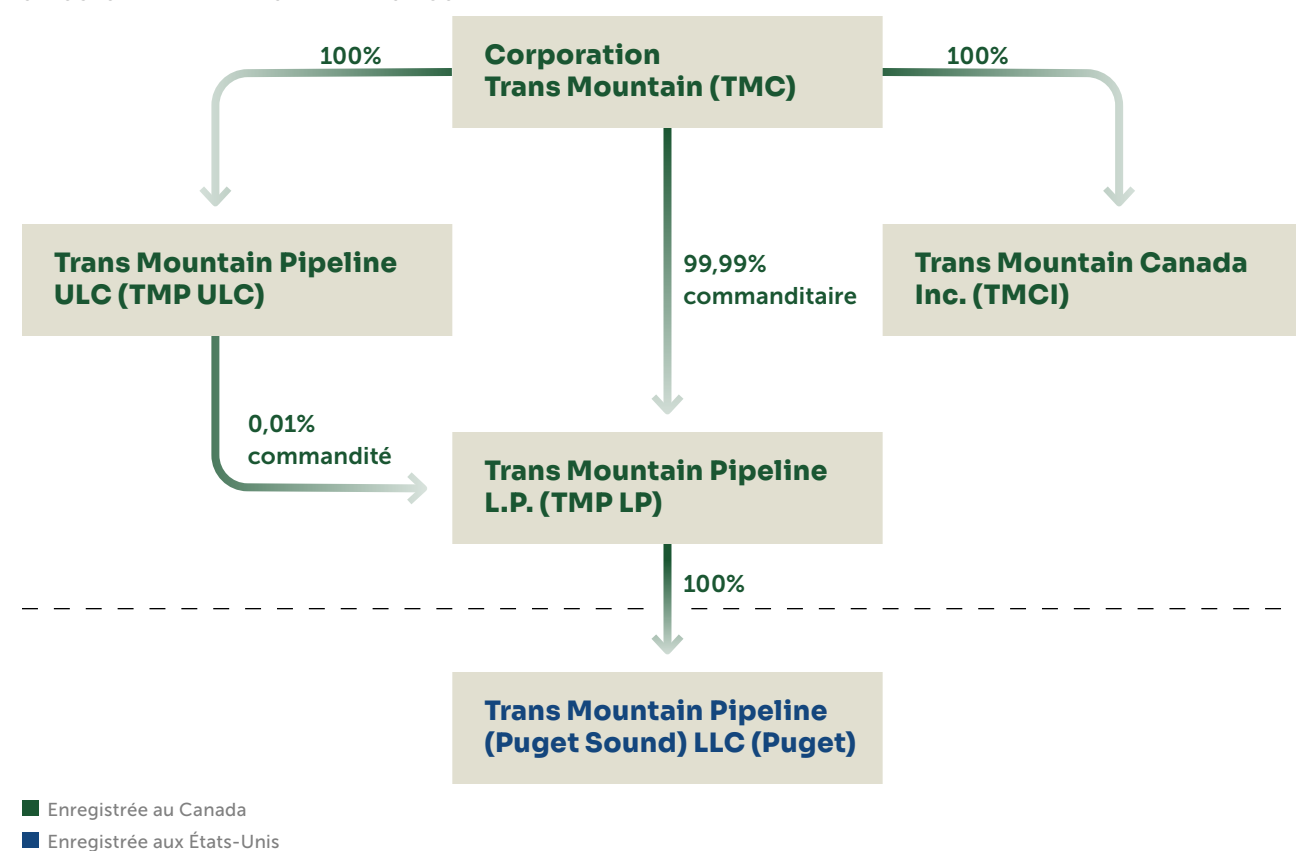
## Contrôle diligent de la chaîne d'approvisionnement

Trans Mountain s'engage à gérer et à prévenir les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses propres activités et au sein de sa chaîne d'approvisionnement, et à respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous nous procurons des biens et des services auprès de plus de 400 fournisseurs directs dans un éventail de secteurs. Nous avons pris des mesures afin de comprendre les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants qui pourraient s'appliquer à ces fournisseurs et nous prévoyons limiter ces risques potentiels. Selon notre analyse initiale, nous estimons que le risque global de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement directe est faible.

**Plus de 400**

fournisseurs directs au sein de notre chaîne de valeur

## STRUCTURE D'ENTREPRISE DE TRANS MOUNTAIN



Trans Mountain est une société d'État fédérale qui exerce ses activités par l'intermédiaire de quatre entités : Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC, Trans Mountain Pipeline ULC, Trans Mountain Pipeline L.P. et Trans Mountain Canada Inc. Ensemble, ces entités détiennent et exploitent le réseau pipelinier Trans Mountain, qui comprend le pipeline Trans Mountain et le pipeline Puget Sound. Ce rapport porte les activités de la Corporation Trans Mountain et des entités susmentionnées. Dans le présent rapport, « Trans Mountain » désigne la Corporation Trans Mountain et ses filiales directes et indirectes.

### Ce que nous avons accompli

En 2024, nous avons effectué une évaluation documentaire des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants par nos fournisseurs directs au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de cette évaluation, le pays d'origine de nos fournisseurs a été utilisé pour déterminer si les fournisseurs proviennent de pays où la prévalence de l'esclavage moderne et la vulnérabilité à celui-ci sont élevées, selon le groupe international de défense des droits de la personne Walk Free, qui se consacre à l'éradication de l'esclavage moderne. Cette évaluation a confirmé que le risque que nos fournisseurs directs aient recours au travail forcé ou au travail des enfants est faible. Le tableau ci-après présente les cinq pays d'où proviennent la majorité de nos biens et services. Ces cinq pays représentaient 99,98 % de nos dépenses totales en 2024.

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE FOURNISSEURS DE TRANS MOUNTAIN AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL DANS CE PAYS	POURCENTAGE DES DÉPENSES DE TRANS MOUNTAIN EN 2024	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION
Canada	1 284	98,32 %	Risque faible de vulnérabilité et de prévalence
États-Unis	185	1,56 %	Risque faible de vulnérabilité et de prévalence
Italie	1	0,08 %	Risque faible de vulnérabilité et de prévalence
Royaume-Uni	6	0,01 %	Risque faible de vulnérabilité et de prévalence
Pays-Bas	2	0,01 %	Risque très faible de vulnérabilité et de prévalence

### Prochaines étapes

Nous mettons actuellement à jour nos processus d'approvisionnement afin d'exiger des nouveaux fournisseurs potentiels qu'ils confirment leur conformité à la Loi dans le cadre de notre contrôle diligent. Le respect de la Loi ainsi que d'autres critères internes détermineront quels fournisseurs pourront obtenir des contrats. De plus, notre équipe de la chaîne d'approvisionnement mettra à jour les modèles existants de contrats pour inclure le respect de la Loi à titre d'obligation contractuelle. Désormais, les contrats conclus contiendront aussi une clause nous permettant d'auditer nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils respectent la Loi.

### Politiques

Les codes et politiques qui suivent officialisent notre approche et nos exigences pour assurer le respect des droits de la personne dans le cadre de nos activités et au sein de notre chaîne d'approvisionnement :

#### Code de déontologie et d'éthique

Nous menons nos activités dans le respect de notre code de déontologie et d'éthique commerciale (le « code de conduite »), qui établit des normes élevées de conduite éthique. Nous exigeons de tous nos employés, entrepreneurs, fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les normes du code de conduite de Trans Mountain. En 2024, nous avons mis à jour le code de conduite afin d'y exprimer explicitement notre engagement envers le respect des droits de la personne. Le nouveau contenu sera intégré à l'évaluation annuelle et à l'attestation annuelle du respect du code de conduite de chaque employé.

#### Code de conduite des fournisseurs

Le code de conduite des fournisseurs exige de ces derniers qu'ils maintiennent des normes élevées de conduite éthique et d'intégrité pendant qu'ils travaillent avec Trans Mountain. Nos fournisseurs ont la responsabilité de faire respecter notre code de conduite des fournisseurs dans leur entreprise et au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. À la fin de 2024, nous avons mis à jour notre code de conduite des fournisseurs afin d'y exprimer explicitement notre engagement envers le respect des droits de la personne. De plus, nous avons ajouté une clause imposant à nos fournisseurs d'offrir un salaire juste et légal à leurs travailleurs. En 2025, nous prévoyons mettre à jour le code de conduite afin d'y intégrer le respect de la Loi.



Terminal de Burnaby (C.-B.)



Construction au Terminal de Burnaby (C.-B.)

### **Politique de dénonciation**

Notre politique de dénonciation présente le processus de signalement d'un acte répréhensible au sein de l'entreprise. Les comportements qui ne respectent pas nos codes de conduites et nos politiques peuvent être signalés à notre ligne d'écoute téléphonique offerte par une société tierce. Toutes allégations ou possibles violations de nos codes de conduite, de nos politiques, de la loi ou d'un règlement, y compris des cas de travail forcé ou de travail des enfants, font immédiatement l'objet d'une enquête. Si l'enquête confirme une violation, nous prenons les actions appropriées, sous la supervision de la direction et/ou du comité éthique de Trans Mountain.

### **Formation**

En plus de la formation obligatoire annuelle des employés sur le code de déontologie et d'éthique, nous prévoyons offrir une formation aux membres de l'équipe de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'au personnel jouant un rôle dans le processus d'approvisionnement de biens et services sur la Loi et le code de conduite des fournisseurs mis à jour et les procédures connexes. Cette formation vise à faire connaître la Loi au personnel et à les informer des changements apportés à nos politiques et procédures pour assurer la conformité à la Loi. Nous prévoyons terminer la prestation de la formation en 2025.

### **Remédiation**

Nous sommes conscients que nos efforts visant à prévenir et à réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants pourraient causer, de manière involontaire, des pertes de revenus pour des familles en situation de vulnérabilité. À l'heure actuelle, Trans Mountain n'a connaissance d'aucune situation qui nécessiterait de remédier à des pertes de revenus de familles.

### **Évaluation de l'efficacité**

En 2024, nous avons créé une équipe chargée de l'évaluation de nos activités de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Cette équipe est composée de notre vice-présidente principale, Finances et Trésorerie; de notre directeur, Chaîne d'approvisionnement; de notre directeur, Rapports financiers; et de notre spécialiste des contrats, Chaîne d'approvisionnement. L'équipe se réunit chaque mois pour faire le suivi de nos activités, évaluer l'efficacité de ces derniers, planifier les prochaines mesures à prendre et examiner les indicateurs de performance, comme le signalement de recours présumé au travail forcé ou au travail des enfants. Notre conseil d'administration examine chaque année le Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.